

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 61 (1969)
Heft: 4

Artikel: 10e congrès national force ouvrière : Paris, 18-21 mars 1969
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385532>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

10^e congrès national Force ouvrière

Paris, 18-21 mars 1969

Qu'est-ce qu'un congrès national Force ouvrière ? Statutairement et sur le papier, c'est l'assemblée générale et souveraine d'une organisation de type fédératif. Il réunit tous les deux ans les délégués des syndicats membres de la confédération avec mission d'approuver la gestion passée, de fixer les orientations pour les deux années à venir et, le cas échéant, de procéder aux modifications statutaires. Organe législatif et délibératif, il constitue un petit parlement.

En fait, c'est la réunion de 1400 militants syndicaux, représentants directs de 2000 syndicats et par conséquent très proches de « la base », des quelque 500 000 à 800 000 (on ne publie pas le chiffre exact) syndiqués provenant de toutes les régions et de toutes les professions, avec une certaine prédominance à Force ouvrière des services publics et parapublics sur le secteur privé.

Du fait de cette composition et des longs intervalles qui séparent les réunions, le congrès a forcément le caractère d'une manifestation populaire, d'un meeting ou d'un exutoire pour reprendre l'expression de Jean Möri, venu avec Georges Diacon apporter aux congressistes le salut et la sympathie de l'Union syndicale suisse.

Mais, si libre, variée et parfois contradictoire que soit la discussion en réunion plénière (48 orateurs y ont pris part) et dans les commissions, elle aboutit à deux votes essentiels : l'approbation du rapport moral présenté par le secrétaire général et l'adoption de résolutions qu'il a fortement inspirées.

Etant donné le rôle primordial que joue en France le secrétaire général d'une confédération syndicale, il doit bénéficier d'une autorité morale qui dépasse de loin celle que lui confèrent ses attributions statutaires. Cette autorité qu'il a engagée pendant les deux ou trois années écoulées et qu'il exercera de nouveau au gré de circonstances parfois soudaines, graves, imprévisibles, c'est en réalité du congrès qu'il la tient, des votes de confiance qui la ratifient et la confirment. Disons tout de suite que l'actuel secrétaire général, André Bergeron, l'a obtenue brillamment puisque le congrès a approuvé le rapport moral par 94 % des suffrages exprimés et la résolution d'orientation générale par 89,5 %. Ces proportions n'avaient jamais été atteintes. Elles sont d'autant plus significatives que ces votes sanctionnaient les attitudes prises au cours des événements de mai-juin de 1968, de la rencontre récente avec le patronat et le gouvernement dite de Tilsitt, et de la grève générale du 11 mars ; pour le futur, cette énorme majorité approuvait la politique du « non » au referendum du 28 avril et de rapprochement avec la Confédération française et démocratique du travail (CFDT) et la Fédération de l'éducation nationale.

Le secrétaire général n'exerce certes pas un «pouvoir personnel» que plébisciteraient les congrès. Il est entouré d'une équipe de 11 secrétaires permanents, d'une commission exécutive de 35 membres qui se réunit tous les mois et d'un Comité fédéral national, rassemblant deux fois par an les secrétaires de fédérations et d'unions départementales. C'est dans ces instances que sont mises en œuvre les directives du congrès.

Il n'en demeure pas moins que le secrétaire général est le leader qui inspire et personnifie la confédération, fait face aux situations quotidiennes et imprévues, traite souvent avec le président du Conseil et ses ministres, voire avec le général de Gaulle, comme ce fut souvent le cas du prédécesseur de Bergeron, mène les négociations avec le patronat et d'autres centrales. Pour prendre la mesure des chefs syndicalistes et de leur rôle national, il suffit d'évoquer les noms de Jouhaux, de Bothereau, Bergeron pour Force ouvrière, de Frachon et Séguy pour la CGT, de Descamps pour la CFDT.

Ainsi le premier acte significatif de ce congrès de 1969 aura été de confirmer et renforcer l'autorité morale d'André Bergeron et de ses collègues pour deux années qui s'annoncent importantes et difficiles.

*

Durant quatre journées de débats presque tous les aspects de la politique économique et sociale furent évoqués sous les angles les plus divers. La vivacité des propos et des critiques, leur variété, sont toujours à Force ouvrière l'expression des tendances multiples et d'intérêts non moins composites. Le pittoresque et l'exotisme et parfois la passion font souvent contraste avec le réalisme et la pondération qui ne sont pas forcément l'apanage des plus anciens. On n'écoute pas dans l'indifférence les accents éloquents du vieil anarchiste dont le souffle relie le syndicalisme à ses lointaines origines, mais rappelle aussi que le drapeau noir a flotté l'an dernier sur la Sorbonne et dans les cortèges de mai-juin. On ne saurait non plus reprocher une pointe de démagogie au fonctionnaire de l'île de la Réunion qui fit 13 000 km pour venir réclamer la solidarité de la métropole en faveur non pas de ses collègues de la fonction publique, mais d'une masse misérable de travailleurs blancs, jaunes ou métis dont la condition matérielle et sociale fait scandale.

D'une manière générale, c'est un certain conformisme, un certain manque de dynamisme et le sentiment que peuvent avoir les militants de base d'une confédération en retrait sur l'action de la CFDT et de la CGT, qui cristallisèrent les reproches de tendances minoritaires. Ces critiques auraient pu finalement s'exprimer par des votes moins massifs, plus nuancés, des rapports et résolutions. Il n'en a rien été parce qu'en dernière analyse, le congrès a bien senti à travers les appels des principaux responsables que le syndicalisme libre est mis

en cause, voire menacé par la transformation des institutions étatiques, l'évolution de la société industrielle. Au moment où il doit lui-même se prononcer, puis s'interroger sur ses propres structures et son rôle, l'esprit de synthèse et d'unité a su l'emporter. Ce résultat est d'autant plus remarquable que le scrupule démocratique est poussé à Force ouvrière jusqu'au raffinement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons toujours suivi les manifestations de cette confédération, car elles sont généralement révélatrices de l'état d'esprit d'une très large couche de la population française.

Parmi les très nombreuses questions traitées, nous ne retiendrons ici que les thèmes principaux.

Referendum et participation

La proximité de la consultation populaire du 28 avril mettait le congrès devant un problème de pleine actualité et de caractère nettement politique. Soucieuse plus que toute autre de se démarquer par son apolitisme, Force ouvrière ne pouvait cependant échapper à la question. Ses dirigeants se sont dès lors efforcés d'orienter le congrès vers une réponse motivée uniquement par des considérations d'ordre syndical. Mais c'est presque une gageure que de vouloir dissocier le syndicaliste du citoyen, engager l'une sur une voie et laisser l'autre à sa liberté lorsque des principes fondamentaux sont en jeu et que devant l'urne, syndicaliste et citoyen ne font qu'une personne n'ayant de plus à donner qu'une réponse pour deux questions. Tout de même, l'exercice consistant à poser le problème dans le seul éclairage des relations entre responsabilités politiques et responsabilités socio-professionnelles n'était pas vain.

Faut-il inciter à répondre «non» au referendum et si les oui l'emportent, faut-il accepter les fonctions de sénateurs et de conseillers régionaux, qui seront offertes aux syndicalistes, telle était la question.

Analysant le projet gouvernemental, le secrétaire général rappellera que l'idée d'un Sénat mixte politique et économique-social remonte au discours de Bayeux, fut reprise en 1958 et que c'est à partir de mai-juin, sous le vocable général de la «participation» que le chef de l'Etat s'est déterminé à la réaliser, en la combinant à la régionalisation. Le Conseil économique et social pour lequel Léon Jouhaux avait combattu pendant vingt-cinq ans doit disparaître. Le débat n'a pas été porté sur l'opportunité ou non du bicaméralisme, ni sur la procédure plus plébiscitaire que démocratique du referendum. André Bergeron s'est attaché à montrer qu'il est malsain, voire dangereux de constituer des assemblées, même consultatives, appelées à se prononcer sur toutes les lois, en mélangeant des hommes politiques élus responsables comme tels de l'intérêt général, avec des délégués désignés par les organisations professionnelles ou cultu-

relles et comme tels chargés de défendre des intérêts particuliers si importants soient-ils. Jamais jusqu'ici le syndicalisme n'a été appelé à prendre de responsabilités de nature politique. Les affaires de l'Etat concernent les citoyens et la confusion est grave entre représentations élues et délégations socio-professionnelles. Elle est condamnable dans son principe et comporte un risque de politisation du syndicalisme. Elle a plus qu'un fâcheux relent de corporatisme et l'on peut craindre en outre que, sous le couvert de participation et de régionalisation conçues de la sorte, il ne s'agisse plutôt du renforcement du pouvoir central et de l'aggravation des tensions entre régions.

Il fut très vite évident, au cours de la discussion, que la quasi unanimité du congrès était hostile au referendum. Les uns et les autres dénonçaient la panacée proposée non seulement pour les raisons fondamentales énoncées, mais pour ses dangers et même les arrières-pensées prêtées à ses défenseurs. En fait de participation, c'est un affaiblissement, voire la compromission du syndicalisme qui serait recherchée. Une seule voix s'est élevée pour demander que le congrès s'abstienne de prendre position dans une affaire politique et souhaiter que les citoyens votent oui. C'est le seul moment où l'on entendit des huées et les cris de démission.

En revanche, d'assez nombreux orateurs convaincus de la nécessité de voter «non» vinrent soutenir que le congrès devait se borner à exposer les raisons d'un tel refus, sans autre conclusion pour ne pas empiéter sur le domaine du citoyen.

D'autre part, et c'est là certainement la question la plus importante, si le projet gouvernemental devait être accepté, Force ouvrière enverrait-elle ou non des délégués siéger au Sénat et dans les Conseils régionaux après avoir dénoncé le système ?

Spontanément, maints orateurs ont exprimé leur répulsion à l'idée d'avoir à désigner des «sénateurs bonapartistes» sans parler de l'évocation des systèmes espagnols et portugais...

Cependant, la résolution ne tranche pas définitivement le problème et laisse une porte au moins entrouverte. Il y est dit : «Pour ce qui est de l'engagement du syndicalisme dans les responsabilités nationales, le congrès estime qu'il doit s'arrêter aux frontières du pouvoir législatif et réaffirme qu'en aucun cas les organisations Force ouvrière ne sauraient participer à des organismes de type corporatiste.»

L'exégèse remarquera que «l'engagement du syndicalisme dans les responsabilités nationales» peut s'entendre comme laissant de côté l'engagement dans les responsabilités «régionales». D'autre part, il n'est pas dit que Force ouvrière ne participera pas à tous organismes issus du projet référendaire, dont on connaît pourtant les lignes maîtresses, mais à tous organismes de type corporatiste. Là encore il y a place pour des interprétations. Il est bien compréhensible que la majorité ait observé une certaine retenue à cet égard. Le sort du

referendum n'est pas réglé et spéculer sur ce qui se passerait dans le cas de son succès eût été affaiblir l'invitation à voter non. Surtout l'abstention, le refus de participer n'aurait de véritable portée que s'il était également prononcé par la CGT et la CFDT, ce qui est loin d'être acquis. Finalement, la résolution fait confiance aux travailleurs pour qu'ils apposent un «NON salulaire» au referendum parfaitement légitimé par les principes fondamentaux du syndicalisme libre, et pour le futur donne mandat au Bureau confédéral, à la Commission exécutive et au Comité confédéral national pour suivre ce problème essentiel et prendre en temps opportun les décisions pouvant s'imposer.

Ce n'est donc plus le congrès qui est compétent, mais des organes restreints, composés de responsables chevronnés, dont l'optique peut être assez différente de celle du militant de base.

Les milieux suisses s'étonneront peut-être de l'importance attachée en France à ce problème puisque la présence de syndicalistes ou de dirigeants patronaux au Conseil national et dans les Conseils cantonaux et municipaux ne soulève guère de difficultés ou de critiques.

Toute la différence n'est pas dans la logique des choses, mais dans l'esprit des institutions et des hommes qui les animent. Le comportement du citoyen comme du syndicaliste, ses espoirs et ses craintes, ne sauraient être les mêmes dans un pays qui change fréquemment de gouvernement, de régime ou de constitution et dans celui caractérisé par la stabilité de ses institutions et où le contrôle démocratique ne s'exerce pas seulement par de rares élections, mais par les droits d'initiative et de referendum. Enfin, le faible taux de syndicalisation et la pluralité syndicale fort poussée expliquent aussi dans une large mesure le souci de préserver une liberté d'action éprouvée et la crainte d'une aventure.

Pour clore ce sujet, relevons que les trois principales centrales syndicales (CGT; CFDT; FO) se sont maintenant prononcées contre le referendum. Même si l'une ou l'autre ne fait pas une campagne publique, c'est deux à trois millions de votants directement touchés et par l'usine, le bureau, la famille, une pénétration beaucoup plus considérable. S'il n'est pas possible d'augurer la réponse qui sortira des urnes, il ne semble pas possible cependant que ce soit un oui massif.

Relations inter-syndicales

Après les votes de confiance aux dirigeants de la confédération et la prise de position sur le referendum, le congrès devait se prononcer sur la question très importante à longue échéance des relations de Force ouvrière avec les autres centrales nationales.

Pendant de nombreuses années, c'est à propos de la CGT que le problème se posait. La rupture de Force ouvrière avec la vieille CGT, il y a vingt ans, était motivée par son inféodation au Parti commu-

niste. Depuis, la CGT n'a cessé de battre le rappel à l'unité d'action et un courant minoritaire, de jeunes principalement, remettait en cause dans les congrès et parfois dans l'action, ce qui constituait la raison d'être de Force ouvrière. Les dirigeants, la majorité, sourde à l'appel des sirènes est toujours parvenue à faire prévaloir sa politique d'indépendance.

L'ostracisme prononcé à l'égard de la CGT politisée se doublait d'une répulsion non moins vive et même plus viscérale à l'égard de la CFDT, confessionnalisée. La CGT était le frère ennemi, mais un frère, le syndicaliste chrétien était un traître en quelque sorte, manipulé par la hiérarchie ecclésiastique et collaborationniste avec le patronat, puisqu'il ne se réclamait pas de la lutte des classes. Il ne pouvait être question, au nom de la laïcité et de tout ce que ce principe conserve encore de puissance latente, de se compromettre avec le syndicalisme chrétien. Et pourtant Force ouvrière ressentait profondément la faiblesse résultant des divisions de la classe ouvrière.

De son côté, la CFDT achevait sa «déconfessionnalisation» en abandonnant toute référence à la morale chrétienne et se muant en «Confédération française et démocratique du travail» (CFDT). Elle se lavait ainsi aux yeux des laïcs, de son péché originel et se donnait une nouvelle liberté d'action. Celle-ci devait bientôt se traduire par une activité intense et un recrutement important, notamment parmi les travailleurs manuels. Un rapprochement avec Force ouvrière fut aussitôt esquissé, mais la conversion au laïcisme était trop fraîche pour porter ses fruits. Elle se tourna alors vers la CGT et conclut un accord avec elle en janvier 1966. Ce n'était pas pour faciliter les rapports avec Force ouvrière. Cette expérience n'a pas résisté à l'épreuve du feu. De nouveau, les relations CFDT/CGT sont tendues, pratiquement rompues. La discorde a été mise en évidence par les événements de mai-juin où la CFDT fut souvent en flèche, ouverte au mouvement étudiant et récusant les mots d'ordre communistes.

Au cours des derniers mois, des contacts fréquents mais discrets eurent lieu entre les dirigeants de Force ouvrière et de la CFDT. Il n'y fut question que de la mise au point des convergences et divergences des deux organismes, d'un rapprochement et nullement d'une fusion, bien qu'une fédération ait tenté de brûler les étapes. Des rencontres de même nature ont réuni avec plus ou moins de bonheur les antagonistes d'hier au niveau des départements ou à l'occasion de grèves.

Le moment était venu d'officialiser ces tentatives de rapprochement et l'on vit, ce qui eût été impensable il y a deux ou trois ans encore, plusieurs orateurs du congrès se prononcer très nettement en faveur de la poursuite de ces efforts. Bien sûr, cette nouvelle voie n'est ouverte qu'avec prudence et pour certains avec beaucoup de réticences.

L'essentiel pour Force ouvrière est d'obtenir la certitude que la CFDT rompt ses attaches avec la CGT, qu'elle se place sur une même ligne à l'égard des partis et de l'Etat. Elle élabore des plans d'organisation et d'action syndicales qui pourraient comporter certains engagements politiques. L'évolution de la CFDT n'est pas achevée et toute liaison étroite avec elle serait encore prématurée.

Mais enfin son caractère nettement ouvrier et démocratique n'est plus contesté; l'opportunité d'un rapprochement progressif non plus. Si modeste et prudente que soit l'ouverture faite dans cette voie, c'est un pas considérable qui a été franchi par le congrès pour le renforcement du syndicalisme libre.

Un même rapprochement doit être tenté avec la Fédération de l'éducation nationale, organisme autonome qui groupe la quasi-totalité des instituteurs (100 000 adhérents environ) au sein de laquelle on compte 25 à 30 % de sympathisants de la CGT communisante.

Bien des choses seraient changées dans le syndicalisme français si le tournant qui vient d'être pris par le congrès Force ouvrière débouchait dans un an ou deux sur un Cartel d'organisations qu'en réalité rien ne sépare sinon la pesanteur des querelles du passé et des suspicions qui en subsistent.

*

La résolution économique et sociale du congrès reprend longuement les thèmes qui alimentent la vie quotidienne des fédérations et syndicats. Elle rejette l'affirmation que les événements de mai-juin 1968 sont à l'origine des difficultés économiques et sociales et de la crise monétaire de novembre.

Les augmentations de salaires acquises constituent un rattrapage que la situation économique et notamment l'accroissement de la productivité permettent de consolider. La motion demande une politique d'expansion et reprend les principaux thèmes du programme Force ouvrière: plein emploi, formation professionnelle, relèvement du niveau de vie et des conditions de travail, réduction du travail, développement des conventions collectives, fiscalité plus juste, rôle impulsif du budget de l'Etat.

La planification ne doit pas être un instrument contraignant ou académique au service d'une bourgeoisie capitaliste, ni faire obstacle à la « contestation responsable, permanente et éclairée » des milieux syndicaux.

Le droit syndical dans l'entreprise récemment conquis et la participation ne sauraient être le prétexte à des initiatives conduisant les salariés à se confiner dans un corporatisme d'entreprise et les incitant à se faire représenter par de pseudosyndicats, ou des délégations élues. C'est ainsi la formation d'un nouveau syndicalisme d'inspiration UNR qui est dénoncée et que pourrait favoriser la législation couverte par le vocable de la participation.

Questions internationales

La tradition internationaliste de Force ouvrière a trouvé son expression dans une résolution et la présence des délégations des organismes internationaux et des centrales nationales étrangères.

Force ouvrière réaffirme ses convictions européennes et son exigence d'une unification élargie «à d'autres pays démocratiques, notamment la Grande-Bretagne». Le congrès condamne l'attitude systématiquement négative du gouvernement français, d'autant plus qu'il a pris l'injustifiable initiative de faire pénétrer la CGT, dont on connaît l'hostilité à l'intégration de l'Europe, dans diverses instances de la CEE. Il stigmatise non moins sévèrement la décision d'embargo à l'égard d'Israël et manifeste sa solidarité envers les travailleurs opprimés de Tchécoslovaquie, d'Espagne, du Portugal, de Grèce.

L'OIT était représentée par son directeur général adjoint, M. F. Blanchard, qui présenta un exposé très écouté des réalisations et projets du BIT, et par M^{me} Jouhaux.

Les Communautés européennes et la CISL avaient délégué plusieurs importantes personnalités et parmi les treize délégations étrangères, nous citerons la présence de MM. Georges Diacon et Jean Möri, vice-président et secrétaire de l'Union syndicale suisse.

M. Möri a rappelé que les syndicats des pays membres de l'AELE ne suivaient pas avec moins d'intérêt que ceux de la CEE les efforts en faveur d'une Europe unie. Ils souhaitent que des rencontres fructueuses unissent des organisations qui, aussi bien en ce qui concerne les destinées et le rôle du syndicalisme que l'avenir européen, sont en communauté d'idéal et d'intérêt.

Puis, à sa manière simple et directe, visiblement appréciée des congressistes, il a commenté leurs travaux en mettant l'accent sur les résultats que permet d'atteindre la politique des conventions collectives sans renoncer pour autant, en cas de nécessité, au recours ultime à la grève.

Irving Brown a apporté le salut de l'AFL-CIO, qui maintiendra ses bonnes relations avec les syndicats libres européens malgré son départ de la CISL. Il ressort de conversations privées que ce départ traduirait plus des malentendus et incompréhensions d'ordre personnel que des divergences fondamentales. Le retour de la puissante organisation américaine n'est donc pas exclu à plus ou moins brève échéance.